

Rapport de la Commission Ad Hoc chargée d'étudier le préavis N° 03/2021-2026

Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Carluccio « Pour une plus grande accessibilité et transparence des débats publics »

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réuni le mardi 24 août 2021, à 19h30, à la salle Sorge du bâtiment administratif. Elle était composée de :

Mme	Anne-Marie Carluccio	CDC	Postulant
Mme	Christelle Clerc	CDC	
Mme	Céline Jonneret	RESOC	
M	Michel Correvon	RESOC	
M	Thierry Ghelfi	SC	
Mme	Amanda Bovey	ROLC	
M	Martin Senn	SC	Président-rapporteur

Monsieur Laurent Bovay, Syndic, était également présent pour représenter la Municipalité et répondre aux questions des commissaires. Tous les membres de la Commission remercient Monsieur Bovay pour sa disponibilité et les compléments d'informations.

1) Préambule

En préambule le Président rappelle la tâche de la commission : c'est d'analyser si la Municipalité a répondu au postulat

2) La demande

Le postulat de Mme Anne-Marie Carluccio demande à la Municipalité d'étudier et proposer une solution de retransmission en ligne de nos Conseils communaux, en format vidéo pour une plus grande accessibilité et transparence des débats publics.

3) La réponse

Avec son rapport la Municipalité explique pourquoi elle n'est pas favorable à cette proposition, essentiellement :

- Pour des raisons de coûts (env. CHF 3'000 par séance, CHF 18'000 par année)
- De disponibilité de l'entreprise qui filmera qui est déjà engagée dans plusieurs villes
- Vu aussi que nos séances sont publiques, néanmoins peu fréquentées
- Par souci que certaines personnes ne prendront plus la parole ou au contraire seront enclins à le faire plus souvent afin de se profiler

4) Le débat

La postulant explique encore une fois ce qui l'a motivé à lancer le postulat :

- Meilleure information de la population
- Possibilité d'apporter des précisions
- Sensibiliser la population à notre travail
- Outil pour que les conseillères et conseiller peuvent se voir et se perfectionner
- Aller avec son temps, beaucoup de Communes le font

La Commission constate :

- Que les débats publics sont très peu fréquentés
- Qu'il y a une disproportion entre les coûts et le but
- Qu'il y a certes des avantages puisque ceux qui s'intéressent n'ont pas besoin de se déplacer et peuvent économiser du temps
- Qu'il y a des conseillers qui se prononceraient pour diverses raisons
- Qu'il y d'autres moyens à communiquer avec la population inexploités, peu ou mal exploités (réseaux sociaux, presse, site internet de la Commune, Crissier contact)
- Qu'il faut trouver un moyen à intéresser les jeunes (par exemple Instagram)
- Que la Municipalité a seulement partiellement répondu au postulat

5) Les améliorations prévues

M. Laurent Bovay l'admet et promet que la Commune doit et veut trouver des moyens afin d'améliorer la Communication avec les Crissirois et Crissiroises. Tout d'abord, il y aura des changements au niveau du Crisser Contact (plus factoriel que politique, Editorial : tour de rôle), du site Internet, des panneaux électroniques, communication avec des messages » push », informations plus rapides, plus actuelles.

6) Conclusion

Au vu de ce qui précède, la grande majorité des membres de la Commission (5 voix pour, 1 contre) vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N° 03/2021-2026 tel qui vous l'a été présenté.

Pour la Commission
Le Président – rapporteur



Martin Senn

Crissier, le 25 août 2021